

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — VI Le vendredi saint à la prison des hommes. — V Prières des Quarante-Heures. — VI M. l'abbé L.-Jules Piché. — VII Ordo des fidèles. — VIII M. l'abbé Damas Laporte. — IX Aux prières. — X Bibliographie.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 29 avril

Collecte pour l'université Laval, premier vendredi du mois et mois de Marie (1).

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 6 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du Patronage de Saint-Joseph (Oka) ; solennité de ceux de Saint-Philippe, de Saint-Jacques (le Mineur) et de Sainte-Monique.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Philippe (Richmond et Argenteuil).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Athanasie, de Sainte-Croix (Durham) et de Saint-Pie.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Sévère.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Sainte-Catherine-de-Sienne (Hatley) et de Saint-Philippe (Windsor Mills).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Sainte-Sophie, de Sainte-Monique et de Saint-Pie (Guire).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité des titulaires de Saint-Jacques (Portage-du-Fort) et de Saint-Pie (Osceola). J. S.

(1) Indulgences : 10 100 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge ; — 20 indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 4 avril 1906.

JE n'ai point pu la semaine dernière envoyer ma correspondance ordinaire, mais aujourd'hui je la ferai plus longue pour compenser celle que je n'ai pu donner.

— Le Souverain-Pontife n'a point dit encore ce qu'il fera pour régler pratiquement les affaires de l'Église de France. Toutefois ce n'est un secret pour personne qu'il est maintenant fermement résolu à la résistance à la loi, en ce sens qu'il refusera son consentement à la formation des associations cultuelles. Il les a déclarées incompatibles avec la constitution divine de l'Église, et l'a dit avec une netteté d'expressions qui ne donne point prise à une interprétation affaiblie. La position qu'a prise le Souverain-Pontife, bien qu'il n'ait encore rien dit, est si clair dans tous les esprits qu'un certain nombre de catholiques libéraux, à la tête desquels se trouve M. Brunetière, ont, au nombre de 23, adressé une lettre aux évêques les priant d'obtenir l'essai loyal de la loi. Comment ces 23 individus ont-ils osé faire un acte pareil, et s'adresser à l'épiscopat français pour peser sur les résolutions du Souverain-Pontife ? Ce serait à priori un mystère ; cependant il est à croire qu'ils n'ont pas agi d'eux-mêmes. Le gouvernement tient absolument à ces associations cultuelles. Non seulement elles sont le gond de la loi, qui reste lettre morte si elles ne sont pas formées, mais de plus lui fournissent le moyen le plus apte à faire le schisme qui est dans les vues secrètes d'un pouvoir toujours hanté par la fameuse Constitution civile du clergé. Ne pouvant intervenir directement, il a songé à prendre comme portevoy quelques membres de l'épiscopat qui étaient partisans de la soumission à la loi avant l'encyclique pontificale, et après elle, tout en condamnant la loi avec le pape, pensaient que le moindre mal serait l'acceptation des associations cultuelles. Ceux-ci cependant n'auraient pas osé agir sur le Souverain-Pontife. On s'est donc adressé à ceux que l'on nomme intellectuels, probablement parce qu'ils ne pensent pas comme tout le monde. Et ceux-ci, heureux de jouer d'une façon intérimaire, le rôle de Pères de l'Église, ont trempé leur plume dans leur meilleure encre et ont écrit ce factum. *L'Observatore Romano* en a parlé en termes très durs, si durs même que

non seulement les intellectuels n'ont pas obtenu l'effet désiré, mais se sont vus mis aux ban des catholiques. Et la manœuvre a piteusement avorté.

— Mais les ennemis de l'Église ne désarment pas ; ils veulent les associations cultuelles, pour rendre la France schismatique. Ce que gouvernement se défend de dire, ses organes l'écrivent clairement. Bien entendu on ne peut se servir pour arriver à ce résultat que de catholiques libéraux, et c'est à eux que s'adressent ces invitations au schisme. Ils ont inventé une formule : " Soyez catholiques, restez catholiques, mais sans attache avec Rome. Vous organiserez ainsi l'Église de France, qui vivra de sa vie propre, ne se souciera pas des anathèmes du pape ou des évêques qui lui sont fidèles ". Ils espèrent trouver des évêques consentant à consacrer les prélats de cette nouvelle Eglise (absolument comme en 1790), qui pourra alors se développer librement. C'est bien là le schisme dans sa honteuse nudité. Mais on oublie que le concile du Vatican, précisant dans une admirable synthèse l'enseignement traditionnel de l'Église, a déclaré que l'Église catholique était romaine, et qu'elle était catholique précisément parcequ'elle était romaine, c'est-à-dire reliée par les papes à Pierre, prince des apôtres, et par lui à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Que ce mouvement schismatique se poursuive sans discontinuité ; c'est un fait que l'on ne peut nier. Il vient de se constituer en France, sous les auspices de " *l'Œuvre des Prêtres* ", (retenons bien ce nom) un groupement d'avocats et de notabilités politiques dans le but de soutenir et de conseiller les Églises catholiques qui veulent profiter de la séparation pour secouer le joug de Rome.

— Faire l'essai loyal de la séparation, telle est le postulat des intellectuels. Mais il est facile de répondre que pour faire un essai loyal il faut être deux, et je ne sache pas que le gouvernement français soit décidé à faire preuve de loyauté. L'affaire de l'inventaire des églises est là. Et voici que le ministre socialiste des cultes, M. Briand, fait interdire dans toutes les chapelles des lycées la lecture des documents épiscopaux ou pontificaux qui s'occupent de la question. Ni le pape ni les évêques ne peuvent parler librement à des catholiques parceque ceux-ci sont dans les établissements de l'État. Mais de plus, on peut faire l'essai loyal d'une chose indifférente, non d'une chose mauvaise ; on ne peut pas faire l'essai loyal d'une désol-

béissance à la loi de Dieu, d'un péché. Et dans l'espèce, on n'est jamais autorisé à faire l'essai loyal d'une loi qui conduit au schisme : " *schismati faventem* ", ainsi que l'a dit Pie X.

— Mgr Émard, évêque de Valleyfield, a été invité au Séminaire Français à un dîner donné à Mgr Deramecourt, évêque de Soissons, et à M. le marquis Costa de Beauregard, membre de l'Académie française. L'évêque de Valleyfield a profité de la présence de ces individualités si marquantes pour parler de Marc Sangnier et du *Sillon*, dont, disait-il, on fait le plus grand cas au Canada. Et immédiatement la conversation a roulé sur ce sujet très intéressant, en lui-même parcequ'il est une des formes pratiques du libéralisme, et par la renommée personnelle de Marc Sangnier. Répéter cette conversation serait trop long. Mais je dois dire que si celui qui en faisait les frais avait été aux écoutes, il n'aurait probablement pas attendu la fin. Sans méconnaître aucune des bonnes intentions de Marc Sangnier, ni le bien qu'ont fait au commencement certaines de ses interventions ; sans vouloir en rien du tout affaiblir les services qu'il a rendus ; on lui reprochait d'être sorti de sa sphère et de se mettre à dogmatiser sans connaître la théologie, comme encore de ne point s'être montré au moment des inventaires et d'avoir blâmé la résistance des catholiques. Enfin, par manière de conclusion, Marc Sangnier manquait de la doctrine suffisante pour s'ériger en Père de l'Église, et de l'humilité nécessaire pour mettre en valeur les beaux talents d'orateur que Dieu lui a départis. Son action finira par devenir plus nuisible qu'utile à l'Église, et son indépendance totale de l'autorité hiérarchique à tous les degrés ne peut qu'être pour lui une cause de nouvelles erreurs de tactique, si elle ne le conduit pas plus loin.

— La grosse question de la communion quotidienne, que vient de trancher le décret *Sacrosancta Tridentina Synodus* du 20 décembre 1905, demanderait un commentaire considérable. Le décret fait un court historique de la communion des fidèles depuis les premiers temps jusqu'à nos jours ; montre comment la ferveur des fidèles s'est peu à peu ralentie, et comment le jansénisme est encore venu souffler sur ces rapports de l'homme avec son Dieu, remplaçant l'amour par la crainte, la confiance par l'éloignement, l'idée d'un père bienveillant par celle d'un juge inflexible. Or l'erreur du jansénisme,

bien que combattue par les papes, avait conservé une vitalité incroyable ; et de même qu'après le pélagianisme est venu le semi-pélagianisme ; de même, après les condamnations pontificales, nombre de fidèles, tout en suivant théoriquement sur ce point la doctrine de l'Eglise, étaient pratiquement fidèles observateurs des anciennes coutumes qui les éloignaient de la sainte Eucharistie. Grâce à ce décret, tout reste du jansénisme est fini pour les âmes qui veulent sincèrement Dieu, et qui mettent l'obéissance au-dessus de leurs préjugés personnels. On dira qu'en excitant à la communion quotidienne tous ceux qui n'ont point de faute grave à se reprocher et communient avec une intention droite (le décret définit quelle est cette intention), on s'habitue avec Notre-Seigneur et la sainte communion sera un acte de la vie du chrétien dont on s'approchera sans préparation et dont on sortira sans fruit. Mais le décret demande précisément que chaque fidèle se prépare à la communion et fasse son action de grâces : car si les sacrements de la nouvelle loi opèrent par eux-mêmes, cependant les fruits qu'on en retire sont proportionnels aux dispositions qu'on y apporte. De plus, supposons une personne qui n'a pas de fautes graves à se reprocher, et qui s'approche tous les jours de la sainte Table pour mieux s'unir à Notre-Seigneur, obtenir le pardon de ses fautes et diminuer la dette qu'elle a vis-à-vis la justice divine ; il est impossible, et c'est le décret qui le dit, que cette âme ne se dépouille point peu à peu de l'affection au péché véniel, condition exigée ordinairement jusqu'ici pour permettre la communion quotidienne.

— Il faut craindre de nous éloigner de Notre-Seigneur, ne jamais redouter de nous en approcher trop souvent. Notre-Seigneur lui-même, par la multiplicité de sa présence eucharistique dans tous les lieux de la terre, jusque dans la plus humble des chapelles, ne nous dit-il pas qu'il est là pour nous, uniquement pour nous, et que son seul désir est de nous voir profiter d'un pareil trésor ? Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie est le pain quotidien, la vie de nos âmes ; et de même que nous ne refusons pas chaque jour au corps sa nourriture, à plus forte raison nous ne devons point la refuser à notre âme.

— Le cardinal vicaire vient de publier la notification habituelle pour les cérémonies de la Semaine Sainte. Il y renouvelle la prohibi-

tion de se servir même de l'harmonium dans les fonctions strictement liturgiques ; et, dans les autres, ne permet que l'usage de cet instrument. Pour comprendre la portée de ce décret, il faut savoir qu'il y avait à Rome des exercices pieux appelés les Trois Heures d'Agonie, les Sept Douleurs de la Sainte Vierge, et qui étaient petit à petit devenus un concert entrecoupé de sermons. Le prédicateur, monté sur une tribune recouvert de tentures, prêchait debout ayant devant lui une table et un crucifix. Après chaque parole chantée au chœur, il la commentait avec l'éloquence dont il était capable ; et la musique reprenait de plus belle. Cette suite de symphonies interrompues, et faites toujours à grand orchestre, durait souvent trois heures ; mais les Romains ne s'en lassaient point. Adieu à l'orchestre, aux cuivres retentissants, aux cymbales bruyantes, aux tambours et à la grosse caisse qui n'étaient point oubliés ; un simple harmonium, pas même le son majestueux du grand orgue, devra suffire. Ce sera la fin de ces concerts pieux ; quelques *dilettanti* s'en plaindront, mais la vraie piété y gagnera.

— Et puisque nous entrons dans la Semaine Sainte, signalons une modification dans le *magro stretto* tel qu'il se pratique à Rome. Anciennement, durant les trois derniers jours de la Sainte Semaine, on devait faire *magro stretto* ; maintenant, depuis l'année dernière, le jeudi reste gras (pour le seul repas du midi) et le mercredi est *magro stretto*. On a voulu ainsi éviter la répétition trois jours de suite d'aliments de maigre strict et une trop grande fatigue aux fidèles.

— Une église française vient d'être rouverte au culte, celle de Saint-Nicolas-des-Lorrains qui est à Torre Sanguigna. La rupture des relations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège ayant créé des loisirs à Mgr Guthlin, canoniste de l'ambassade française, celui-ci, d'accord avec le gouvernement et dans la possibilité d'une reprise des rapports, est resté à Rome. Il fallait lui donner une situation et il a été nommé recteur de cette église, très belle à l'intérieur et qui a été rouverte ces temps-ci. C'est un souvenir de la vieille foi française qui s'affirme à nouveau, et la Lorraine catholique peut maintenant venir prier dans son église son grand protecteur.

DON ALESSANDRO.

LE VENDREDI SAINT A LA PRISON DES HOMMES



MR l'archevêque continue une tradition aussi édifiante pour les fidèles que consolante pour des malheureux. Chaque année le voit consacrer l'après-midi du Vendredi Saint à la visite des deux prisons de sa ville épiscopale. C'était, vendredi dernier, la neuvième fois que Sa Grandeur venait donner à cette portion spéciale de son troupeau cette marque de sa particulière affection. Comme les années précédentes, il apportait avec lui un objet qui contient l'un des trésors les plus précieux de sa cathédrale. C'est une croix formée de deux fragments du bois de la *vraie croix* : le montant vertical a environ quatre pouces de long, et la pièce transversale, environ trois pouces. Cette relique dont, paraît-il, aucune église en Amérique ne possède la pareille, est un don que fit autrefois le R. P. Roothaan, Général de la Compagnie de Jésus, à ce saint et illustre prélat dont Mgr Bruchési est le digne successeur, Mgr Bourget. Appliquer ses lèvres à une relique aussi insigne, c'est un privilège que bien des personnes pieuses envieraient aux détenus, si elles ne songeaient que, de tout temps, c'est l'enfant malheureux qui a accaparé les prédilections du cœur paternel.

Prie-Dieu, tapis, fauteuils, etc., M. le gouverneur avait emporté de sa résidence privée à la chapelle les objets spéciaux que réclamait la circonstance. Sous les doigts exercés d'un scholastique de l'Immaculée-Conception (la prison est desservie par les RR. PP. Jésuites), l'harmonium pleurait. Lorsque Sa Grandeur fit son entrée, presque à l'heure où se joua, il y a vingt siècles, le drame de notre rédemption, les voix robustes d'un chœur composé d'une douzaine de détenus clamaient un pressant appel :

Suivons, chrétiens, sur le Calvaire
 Jésus courbé sous un infâme bois ;
 Instruits par ce sanglant mystère,
 Après lui portons notre croix.

Les yeux en pleurs, l'âme attendrie,
 D'un Dieu mourant je veux me souvenir ;
 C'est près de vous, ô croix chérie,
 Qu'on apprend à vivre, à mourir.

Monseigneur, ayant pris place au fauteuil, adressa en français à un auditoire religieusement attentif une vibrante exhortation qu'il résuma ensuite en anglais. Nous signalerons quelques-unes des pensées les plus frappantes ; nous les donnons détachées et isolées : il serait superflu de dire qu'elles naissent les unes des autres et s'enchaînaient dans un ordre parfait. « C'est malheureusement un fait d'expérience », dit Sa Grandeur, « que le goût des sensations poignantes attire les foules au supplice des condamnés. En ces jours de la grande Semaine, la sainte Eglise rappelle au souvenir de ses enfants les souffrances et la mort du grand Supplicié, de l'Homme-Dieu. Or, ne serait-il pas un monstre, celui qu'une curiosité morbide amènerait aux pieds du gibet où expire dans les tourments un ami, un bienfaiteur, un père ? Combien plus monstrueux serait-il, de la part d'un chrétien, de contempler la Passion de Jésus-Christ en simple curieux, et sans se sentir remué jusqu'au fond du cœur par le spectacle d'un Dieu mourant pour le racheter ! — « Sur le Calvaire, le Christ est suspendu entre deux scélérats. L'un d'eux expire le blasphème à la bouche, et son sort sera sans doute de blasphémer éternellement. L'autre, canonisé par Jésus-Christ lui-même, entre dès aujourd'hui dans un bonheur qui ne connaîtra pas de fin. Qu'est-ce donc qui met dans le sort de ces deux hommes une telle différence ? L'un s'est repenti ; l'autre, non. Voilà la puissance du repentir ». — « L'homme compte parmi ses biens les plus appréciés, la *liberté*. Voulez-vous, chers amis, devenir, et non pas dans cinq ou six mois, dans cinq ou six semaines, mais aujourd'hui même, plus libres que des milliers d'hommes qui peuvent à leur gré se coucher dans leurs demeures et

circuler par les rues ? Agenouillez-vous aux pieds du prêtre ; confessez vos fautes avec une sincère douleur de les avoir commises : vous voilà en possession de la première des libertés, la liberté des enfants de Dieu ».

Monseigneur, après des avis pratiques parfaitement appropriés à l'auditoire, fit allusion au grand mouvement qui se produit dans tout son diocèse en faveur de la tempérance, et conclut par ces mots : « Chers amis, évitez les boissons enivrantes ; fréquentez les sacrements : et votre premier pasteur répond de vous ». — Deux traits de l'allocution épiscopale — et ce ne sont pas les moins marquants — ne se prêtent ni à la reproduction, ni à l'analyse : c'est l'accent du père et l'émotion des fils.

Vint ensuite l'adoration de la croix, pendant laquelle le chœur chanta avec ensemble et entrain un cantique au Sacré-Cœur. Réaliser sans confusion le défilé de près de 250 hommes dans un espace restreint et par des allées très étroites n'était pas tâche facile. M. le gouverneur se ressouvint des jours où il présidait à des évolutions militaires : tout se passa dans un ordre irréprochable.

Monseigneur fit ensuite une visite spéciale à ceux que la maladie retenait à l'infirmerie de l'établissement : il encouragea tout le monde, et adressa à chacun des paroles sympathiques. Puis Sa Grandeur partit pour la prison de la rue Fullum, où l'attendaient d'autres ouailles malheureuses à consoler et à reconforter.

TESTIS

Prières des Quarante-Heures

JEUDI	26 AVRIL	— Asile de la Providence, Montréal.
SAMEDI	28	“ — Saint-Antoine, à Montréal.
LUNDI,	30	“ — Sainte-Monique.
MERCREDI,	2 MAI	— Saint-Paul-l'Ermite.

M. L'ABBE L.-JULES PICHE

NOUS extrayons d'une étude biographique sur feu M. l'abbé L.-Jules Piché les lignes suivantes :

« Avec quatre traits, nous donnerons le caractère de M. Piché : droiture de conscience, force de volonté, bonté de cœur, tenue irréprochable ».

M. Piché était un esprit droit. Il ne cachait à personne sa manière de penser et d'agir. Pour lui, ce qui était défendu, était défendu ; ce qui était permis, était permis. Point de voie mitoyenne, entre la vertu et le vice, le bien et le mal. Il savait que le bonheur réside dans l'ordre ; aussi il voulait de l'ordre partout et chacun à sa place. Il commençait toujours par donner l'exemple.

Pourqu'oi s'est-il attaché ses vicaires d'une affection si tendre ? Pourquoi ceux-ci le regardaient-ils comme un père qu'ils servaient avec dévouement, qu'ils venaient revoir souvent ? N'en cherchons pas d'autres raisons que son esprit de franchise.

Les Religieux du Saint-Sacrement s'établissent chez lui ; M. Piché veut une position définie. Et ces bons Pères ne l'en estiment que davantage.

Nous nous rappelons les paroles qu'il prononça en chaire le dimanche qui suivit leur arrivée, en présence même du supérieur de cette communauté qui chantait la messe. « Ces Religieux, disait-il, viennent travailler à l'éducation de leurs futurs novices. Leur présence ici ne dérange en rien la direction de la paroisse. Si je désire leurs services, je les demanderai et ils viendront confesser, prêcher ou exercer quelqu'autre ministère ». Les Pères ne lui gardèrent pas rancune de ce franc parler. Ils firent bien. C'était par droiture d'esprit que parlait ainsi M. le curé de Terrebonne.

M. Piché savait aussi vouloir. Il s'opposait sans crainte à

tous les vices qui menaçaient de prendre racine dans sa paroisse.

S'il n'aimait pas à revenir trop souvent sur le même sujet, c'est qu'il voulait qu'on l'écoutât.

S'agissait-il de réprimer les désordres de l'intempérance, les excursions du dimanche, etc., il se prononçait carrément. Et malheur à ceux qui n'écoutaient pas la parole de leur pasteur !

Les grands et les riches (et il y en avait à Terrebonne) n'étaient pas traités autrement que les pauvres et les humbles. Il aimait à redire que la loi de l'Évangile est la même pour tous et qu'il n'y a pas deux chemins pour aller au ciel. Les paroissiens de Terrebonne trouvaient quelquefois le sermon un peu d'êt, mais ils ajoutaient toujours : notre curé est juste et ferme.

On pouvait croire au premier abord que M. Piché ne connaissait pas les tendresses du cœur. Sous des dehors quelque peu rudes, il cachait pourtant un cœur ouvert à toutes les misères, à toutes les peines.

Il fit instruire plusieurs enfants ; et, si discrètement, que quelques-uns de ceux-ci doivent encore ignorer celui qui leur procura les bienfaits de l'éducation.

Il s'inscrivait en tête de toutes les souscriptions. Il donna généreusement à son Alma Mater. Un jour, comme il venait d'envoyer un chèque à M. Pilon, qui construisait alors la chapelle du séminaire de Sainte-Thérèse, il reçut une autre demande d'argent de la part du supérieur de la même maison, M. l'abbé Cousineau. Il répondit avec son franc parler ordinaire : « Je veux bien donner, mais laissez-moi souffler ». Franchise et dévouement, c'est toujours lui.

Il donna aussi largement aux Religieuses de Sainte-Croix, où sa sœur était supérieure générale ; et aux Sœurs de Sainte-Anne de Lachine, où il avait une autre sœur. Que d'œuvres il a soutenues et encouragées ! Mais encore une fois, cela se faisait dans le plus grand secret.

Et sa dignité de caractère.

Avec lui point de flatterie même envers ses supérieurs, mais une politesse franche, ouverte.

On ne pouvait s'empêcher de remarquer une certaine noblesse dans sa démarche, dans ses paroles et ses actions.

Il ne faisait pas de visites de cérémonie; mais quand il faisait une visite par devoir, il savait se présenter et parler selon toutes les convenances sociales.

Aussi après trente-six années passées dans la paroisse de Terrebonne, M. Piché laisse un nom vénéré de tous.

Ce prêtre distingué a occupé peu de postes.

Après de fortes études classiques et théologiques au séminaire de Sainte-Thérèse, il y enseigna comme prêtre pendant quelques années.

En 1870, il répondit à l'appel de Mgr Bourget et s'engagea comme chapelain du 6^{me} régiment des zouaves pontificaux. Il assistait à la prise de Rome par les armées piémontaises.

A son retour, il fut nommé vicaire à Terrebonne, puis curé de cette même paroisse en 1873. Il y demeura trente-quatre ans. On lui doit, entre autres œuvres matérielles, la construction de l'église, du presbytère, du collège et du couvent de cette localité.

Il mourut le 27 décembre dernier après quelques mois de maladie, au couvent de Saint-Laurent, auprès de sa sœur, la vénérable supérieure générale.

Ses funérailles eurent lieu à Terrebonne en présence de Mgr l'archevêque, qui a présidé à l'absoute et fait l'oraison funèbre. C'est le R. P. Turgeon, S. J., qui a chanté le service.


R. I. P.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 29 avril

Fête de S. Pierre de Vérone, *double*; mém. du II^e dim. de Pâques; préf. pascale; dernier Ev. du dim. — Aux II^e vêpres, du capitule de Ste-Catherine de Sienna, *double*; mém. de S. Pierre et du dim.

M. L'ABBE DAMAS LAPORTE

E samedi, 7 avril, ont eu lieu, dans l'église paroissiale de L'Assomption, les funérailles de M. l'abbé Damas Laporte, retiré depuis quelque temps du ministère, ancien curé de Saint-Léonard-de-Port-Maurice et autrefois directeur du collège de L'Assomption.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Georges Lesage, condisciple du vénéré défunt.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal présidait au trône, au milieu d'une affluence considérable de prêtres, de religieuses et de fidèles. La paroisse de Saint-Léonard, en témoignage de sa gratitude toute filiale pour son ancien pasteur, s'était fait représenter par une délégation de ses plus notables citoyens.

Avant l'absoute, qu'il donna lui-même, Mgr Bruchési prononça l'oraison funèbre.

Repassant les différentes étapes de l'existence du regretté M. Laporte, Monseigneur mit en relief les qualités qui ont orné cette vie si simple en apparence, mais si féconde en heureux résultats : sa bonté, sa douceur, sa charité, sa modestie, son zèle, son amour de la paix.

Autant de vertus sacerdotales qui firent de M. Laporte le ministre fidèle, le vrai prêtre du Seigneur, et lui gagnèrent la confiance et l'affection de tous ceux qui le connurent.

M. Laporte avait inauguré son apostolat par douze années passées au collège de L'Assomption.

« Là, dit Monseigneur, il partagea la vie de sacrifices et d'abnégation de ces prêtres, à qui j'aime à rendre hommage : vie sans salaire et sans récompense ; car, qu'on le sache bien, ce n'est pas un salaire que l'on donne aux prêtres des collèges. Leur récompense sur la terre est de peu de valeur ; pour leur

dévouement et leur abnégation, ils n'ont que l'habit qui les couvre et le pain qu'ils mangent. Ce n'est pas pour l'honneur, plus que pour l'argent, que cette vie se dépense. Prêtres de L'Assomption, prêtres de Sainte-Thérèse, prêtres des autres collèges de mon diocèse, vous attendez votre récompense de plus haut ; elle vous viendra ! »

« Vie, hélas ! trop ignorée et trop méconnue ; car, bien souvent, lorsqu'on écrit sur nos maisons d'éducation, alors qu'on ne cherche qu'à découvrir les imperfections de ces maisons où s'instruit notre jeunesse, on passe sous silence le bien qui s'y fait ; on ne songe pas aux nobles sacrifices qu'il a fallu pour les fonder, ni au dévouement qui s'y exerce tous les jours ».

Du collège de L'Assomption, M. Laporte, sur l'ordre de son évêque, passa successivement à Repentigny, à la Longue-Pointe, à Saint-Léonard-de-Port-Maurice, copiant partout sa vie sur le divin Modèle dont il a été le véritable représentant sur la terre.

Il prit enfin sa retraite à L'Assomption. Et là, fait extraordinaire à l'âge de 70 ans, il eut le bonheur de revivre ses années d'enfance auprès d'une femme qui s'appelait sa mère. A eux seuls, ils formaient une sainte famille : il disait la messe pour elle et la, communiait. Ils vivaient tous les deux comme vécut autrefois saint Jean et la sainte Vierge ; ils s'édifiaient l'un et l'autre.

« Ce fut ainsi, continua Mgr l'archevêque, que M. Laporte songea à préparer plus spécialement ses années éternelles ».

« Avant de quitter la terre pour entrer dans le sein de Dieu, il eut pour lui fermer les yeux sa mère, qui, plus que tout autre, doit ressentir beaucoup de peine de la perte d'un tel fils. Pauvre mère à qui j'exprime d'ici les plus sincères sympathies de mon cœur ».

« La mort de M. Laporte fut le soir d'un beau jour. Son cercueil va bientôt être déposé dans la crypte de ce collège vers

lequel il aimait tant à revenir, et dont il aimait à partager les fêtes ».

« Mes frères, prions pour lui, quoique la parole du Maître nous console déjà : « *Ubi sum ego, illic et minister meus erit* ».

« Mais, surtout, demandons à Dieu de nous préparer à nous aussi une place dans le séjour de la félicité. Pour cela, demandons-lui de pratiquer les éminentes vertus que le cher défunt a pratiquées sur la terre et dont il nous a laissé le souvenir et l'exemple ».

Ces pieuses paroles avaient profondément remué l'auditoire ; et ce fut dans un religieux silence que la foule nombreuse accompagna les dépouilles mortelles au lieu de leur dernier repos.

R. I. P.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé C. Therrien, curé de l'Île-Bizard ;

M. l'abbé J.-T. Lafortune, curé de Saint-Edouard-de-Napierville ;

M. l'abbé R. Pelletier, curé de Saint-Hippolite.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Sainte-Paula, née Laura Godin, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Jérôme-Émilien, née Marie-Eulalie Toupin, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Croix, née Marguerite-Emélie Laliberté, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Ignace, née Sophie Lefebvre, des Sœurs de la

BIBLIOGRAPHIE

CROIRE C'EST VIVRE, par Mgr William STANG, D. D., évêque de Fall River. Traduction libre. Préface par le P. Louis Lalande, S. J. — Montréal, Imprimerie du Sacré-Cœur, 1906. — 1 vol. in-12 de 262 pages. Prix : 35 cents l'exemplaire, \$3.00 la douzaine. En vente chez les principaux libraires de Québec et de Montréal.

Excellente l'idée d'une adaptation française du *Spiritual Pepper and Salt*, le très apostolique ouvrage de Mgr Stang. Répandu par milliers d'exemplaires aux Etats-Unis et dans les provinces anglaises du Canada, ce petit livre a produit chez les catholiques, et même chez les protestants, un bien inappréciable. Sous sa nouvelle forme, il est appelé à exercer chez les Canadiens français un non moins fécond apostolat.

Très simple, très clair, très solide — qualités maîtresses d'un ouvrage populaire — ce manuel complète admirablement la doctrine trop succincte du catéchisme, et répond à une foule de difficultés journalières et pratiques. Qui n'a été, une fois ou l'autre, assailli par une de ces objections courantes contre la religion, faites souvent par des adversaires, d'autres fois par des catholiques mal intentionnés, ou même par de braves gens, bien disposés, mais incapables de trouver dans leur propre fonds une réponse victorieuse ?

Dans ces circonstances, le livre de Mgr Stang est un précieux auxiliaire. Il traite, avec une ampleur suffisante, la plupart des sujets importants et résout quantité de ces objections ou de ces difficultés, par exemple : les prétendus miracles, les mauvais papes, les fausses reliques, les indulgences apocryphes, les scandales dans l'Eglise, le divorce, les mariages mixtes, les écoles publiques, l'ivrognerie, les danses et les bals, les droits égaux de la femme, etc., etc.

Ce livre a sa place marquée au foyer de toutes les familles canadiennes. C'est le vœu de Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui a daigné bénir l'œuvre et lui accorder sa haute approbation : « Je souhaite, écrit-il à l'éditeur, que votre traduction se trouve dans toutes les mains ».

Le Messager Canadien du Sacré-Cœur.